



PARLONS D'EAU

Parlons d'eau: les chloramines dans l'eau potable

Santé Canada a émis une recommandation pour la concentration de chloramines dans l'eau potable afin de protéger la santé des Canadiens. Renseignez-vous sur les chloramines dans l'eau potable.

Sur cette page

- Chloramines dans l'eau potable
- Effets sur la santé liés à la présence de chloramines dans l'eau potable
- Utilisateurs et fournisseurs de dialyse
- Propriétaires d'aquarium
- Goût et odeur liés aux chloramines
- Recommandation visant les chloramines dans l'eau potable au Canada
- Éliminer les chloramines de l'eau potable
- Valeurs dans d'autres pays
- Pour de plus amples renseignements

Chloramines dans l'eau potable

Les chloramines ne sont pas présentes à l'état naturel dans l'environnement. Elles sont utilisées comme désinfectant pour préserver la salubrité et la propreté de l'eau lors de son acheminement sur de longues distances dans les conduites des réseaux de distribution d'eau jusqu'aux foyers canadiens. Dans les usines de traitement de l'eau, des opérateurs qualifiés forment intentionnellement des chloramines dans l'eau en mélangeant du chlore et de l'ammoniac dans des conditions particulières, un procédé de désinfection complexe appelé la chloramination.

Si vous avez un puits privé, vous n'avez pas à ajouter des chloramines dans votre eau puisque la désinfection de l'eau de puits, s'il y a lieu, se fait généralement au robinet en utilisant d'autres méthodes. Pour en savoir plus sur la désinfection des puits, voir la page - [Et puis, votre puits? – Protéger et nettoyer votre puits.](#)

Effets sur la santé liés à la présence de chloramines dans l'eau potable

Aux concentrations auxquelles elles sont ajoutées dans l'eau potable, les chloramines n'ont pas d'effet connu sur la santé. Pendant la chloramination, des réactions chimiques imprévues peuvent survenir avec des matières végétales ou animales (p. ex. feuilles en décomposition, urine et matières fécales) présentes naturellement dans l'eau pour former de nouveaux composants, appelés sous-produits de désinfection. Les risques pour la santé associés à ces sous-produits sont beaucoup moins importants que les risques que présente la consommation d'une eau qui n'a pas été adéquatement désinfectée.

Utilisateurs et fournisseurs de dialyse

Il ne faut pas utiliser d'eau chloraminée pour le traitement par dialyse puisque cela pourrait avoir des effets graves sur la santé des patients. Les municipalités qui décident d'adopter la chloramination comme méthode de désinfection de l'eau doivent aviser les différents fournisseurs de services de dialyse (les grands établissements comme les hôpitaux, les petites installations communautaires, les unités mobiles et les fournisseurs de services de dialyse à domicile ou indépendants) que l'eau sera chloraminée.

Communiquez avec votre service d'eau local pour savoir si votre eau est chloraminée.

Propriétaires d'aquarium

Les chloramines ne sont pas nocives pour les humains, mais elles peuvent l'être pour les poissons et d'autres formes de vie aquatique. Les propriétaires d'aquariums devraient utiliser un système d'aération ou de désactivation du chlore et des chloramines approprié si leur service d'eau utilise la chloramination pour traiter l'eau potable.

Communiquez avec votre service d'eau local pour savoir si votre eau est chloraminée.

Goût et odeur liés aux chloramines

Les chloramines peuvent donner un goût ou une odeur à l'eau traitée, bien que ce goût et cette odeur soient généralement moins perceptibles que ceux du chlore. Il

s'agit de questions d'ordre esthétique qui ne représentent pas un risque pour la santé. Si vous avez des préoccupations relatives au goût et à l'odeur de l'eau potable, communiquez avec votre service d'eau local. Le suivi des plaintes de consommateurs aide ce dernier à vérifier la qualité et l'acceptabilité de l'eau.

Recommandation visant les chloramines dans l'eau potable au Canada

Santé Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux, a déterminé qu'il n'était pas nécessaire d'émettre une recommandation pour la concentration de chloramines dans l'eau potable puisque, selon les études scientifiques, ces substances n'ont aucun effet sur la santé. Toutefois, une telle recommandation aide les autorités publiques responsables de l'eau potable et les fournisseurs d'eau potable à comprendre les différents facteurs de la chloramination et la façon de gérer et de maintenir un processus de désinfection approprié de l'eau dans l'ensemble du réseau de distribution pour mieux protéger la santé publique.

Éliminer les chloramines de l'eau potable

Il n'est pas recommandé d'éliminer les chloramines de l'eau potable, car cela risque d'abaisser la qualité de l'eau.

Valeurs dans d'autres pays

La recommandation de Santé Canada met l'accent sur le fait que les concentrations de chloramines dans l'eau potable devraient reposer sur l'assurance d'une désinfection adéquate de l'eau. Aucun effet sur la santé n'est associé à des concentrations élevées de chloramines dans l'eau potable. Malgré cela, certains pays et organismes ont établi des limites, fondées sur l'absence d'effet sur la santé. Par exemple :

- États-Unis : concentration résiduelle maximale de désinfectant = 4 mg/L
- Australie : valeur guide établie à 3 mg/L
- Organisation mondiale de la Santé : valeur guide établie à 3 mg/L
- Union européenne : aucune limite établie

Pour de plus amples renseignements

- [Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada concernant les chloramines](#)
- Pour toute question au sujet de la recommandation ou de la présence de chloramines dans l'eau potable, veuillez communiquer avec nous :
 - 1-833-223-1014 (numéro sans frais)
 - hc.water-eau.sc@canada.ca